

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 – Programmation
d'actions 2009 – Deuxième phase**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 51), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane (jusqu'à la question n°45), Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°31), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°65), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle à Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François Lefebvre, Adjoint au Maire, expose qu'une première phase de programmation d'actions 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, élaborée dans la limite des crédits attribués en début d'année, a été approuvée par le comité de pilotage le 13 mars 2009 et le Conseil Municipal le 26 mars 2009. Comme en 2008, l'Etat avait décidé de ne déléguer que 88 % de la dotation initiale.

La Ville de Dieppe a bénéficié par ailleurs, pour le Pôle ressources santé, de subventions du Groupement Régional de Santé Publique (20 000 euros) et de la Région (18 161 euros).

Une réallocation de crédits complémentaires a eu lieu en novembre. Une deuxième phase de programmation a alors été proposée et validée par les services de l'Etat au moyen d'une consultation écrite. Elle porte sur le prolongement ou la reconduction d'actions récentes et la mise en place d'un nouveau projet, Mirabilia (cf. fiche ci-jointe).

En plus de cette programmation, il est proposé, comme en 2008, de soutenir des actions du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) présentées par le CIDFF (Permanence d'une psychologue de vigie violences) et l'association Ni victimes ni battue (« Autrement »).

Considérant l'avis formulé par la commission 2 réunie le 8 décembre 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette programmation d'actions,
- d'attribuer les subventions figurant aux tableaux de financement ci-joint (inscrites au budget 824 - 6574 - 378),
- de déposer des demandes de subventions 2009 auprès de l'Acisé, de la CAF de Dieppe, du GRSP et de la Région pour les actions portées par la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.